



COUR D'APPEL DU QUÉBEC

Le 3 octobre 2013

AVIS

Envoi des avis d'audition

Afin d'uniformiser les façons de faire entre les greffes de Montréal et de Québec, veuillez prendre note qu'à partir du 3 octobre 2013, les avis d'audition seront envoyés aux procureurs uniquement par télécopieur. Par conséquent, pour les auditions ayant lieu à Montréal (édifice Ernest-Cormier), les procureurs ne seront plus informés par téléphone de la date d'audition préalablement à l'envoi du rôle.

Pour les personnes non représentées, les avis d'audition continueront d'être envoyés à ces derniers par courrier recommandé.

**NICOLE DUVAL HESLER
JUGE EN CHEF DU QUÉBEC**